

Le mot du Président

Bonjour à tous,

Je m'adresse à vous aujourd'hui, le contexte n'ayant jamais été aussi propice pour rassembler les forces et les nouvelles initiatives. En effet, nous sommes à la croisée des chemins entre la gestion de la crise sanitaire et la reprise de l'économie. Cette période transitoire constitue un moment clé pour remonter les difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises de la maroquinerie et pour préparer l'avenir afin de préserver l'excellence de la filière. Des actions immédiates sont nécessaires, en lien avec de multiples enjeux. Ainsi, la FFM accompagne les entreprises de maroquinerie qui ont subi de plein fouet la crise économique du fait de l'arrêt des activités touristiques, en les représentant auprès de pouvoirs publics pour qu'elles puissent maintenir leurs capacités de rebond après la crise.

Des milliers d'emplois sont également menacés par la prolifération des produits contrefaits. Cet enjeu de taille doit être traité en urgence alors que la consommation par le canal du e-commerce est en explosion. Grâce à nos nombreuses actions et à l'engagement des acteurs, la lutte contre la contrefaçon conserve sa place centrale dans le débat public. Une proposition de loi de modernisation de la lutte contre la contrefaçon a été récemment déposée à l'Assemblée nationale. Nous invitons par ailleurs les pouvoirs publics à s'emparer pleinement de ce sujet lors de la présidence française de l'Union Européenne en 2022 pour en faire une priorité de son ordre du jour et défendre ainsi les titulaires de droits contre l'ingéniosité des fraudeurs.

Bien cordialement,

Arnaud C. Haefelin
Président de la Fédération Française de la Maroquinerie



Quelques actualités

La FFM a élu le 22 juin son nouveau Président en la personne d'Arnaud C. HAEFELIN, précédemment Président de la FFM de 2015 à 2019. Ce changement de présidence s'accompagne de la nomination d'Edgard SCHAFFHAUSER comme Président Exécutif. Ce dernier se voit déléguer la responsabilité de gestion et de représentation de la FFM. Également lors du Comité Fédéral du 22 juin, ont été élus les membres du Directoire : M. Emmanuel POMMIER, Vice-Président, Mme Cécile

LAVAL, Vice-Présidente et Secrétaire et M. Ange ALEZ MARTIN, Trésorier.

L'INPI a inscrit dans le Contrat d'Objectifs et de Performance (2021-2024), récemment signé par les ministres, la mise en place d'un observatoire de la contrefaçon. La FFM échange régulièrement avec l'Institut pour apporter son expertise sur la lutte contre la contrefaçon notamment dans le contexte de la crise sanitaire et économique.

La FFM au service du savoir-faire français



La FFM est attachée à la préservation du patrimoine et au renforcement de l'entrepreneuriat français. Afin de promouvoir ces valeurs, la Fédération s'est associée à une campagne organisée par le Comité Stratégique de la Filière Mode & Luxe, « Savoir pour faire ». Ce programme vise à valoriser les savoir-faire et la richesse de ses métiers, puisque derrière chaque pièce, chaque accessoire et chaque objet de la filière Mode & Luxe, il y a des femmes et des hommes de passion, qui perpétuent et renouvellent un savoir-faire durable et d'excellence. De nos jours, on oublie souvent que les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles. Pour découvrir ces métiers à travers leurs mots, leurs gestes et leurs émotions, « Savoir pour Faire » lance son podcast, disponible sur toutes les plateformes d'écoute (www.savoipourfaire.fr). A chaque épisode, une rencontre avec une personnalité au savoir-faire unique et passionnant. Ce sont plus de 30 professionnels français - ouvriers, artisans, dirigeants d'entreprises ou institutionnels - qui partagent avec vous les coulisses de leur création. De leurs mains et gestes, ils façonnent la filière Mode et Luxe de demain. Les métiers de ce secteur sont porteurs d'avenir et recherchent les talents. La FFM espère faire germer à travers ce podcast la passion de la matière et l'esprit de créativité. La FFM recommande notamment l'épisode 7 concernant la filière maroquinerie. Ce podcast suit M. Thierry Lambert, Directeur technique à la Gainerie 91, une entreprise située en Essonne qui a plus de 50 ans d'existence et emploie une cinquantaine de salariés. La gainerie est une technique de fabrication qui consiste à recouvrir une structure avec du tissu, cuir, papier pour

l'embellir. Ils fabriquent notamment des écrans pour bijoux et montres, des supports, des emballages, des présentoirs... Son rôle de directeur technique consiste à être l'interface entre le commercial et la production. Le maître-mot de l'entreprise est l'intelligence car « *Travailler de ses mains ne veut pas dire qu'on ne travaille pas avec sa tête* », souligne M. Lambert.

Soutien à la maroquinerie. Le fonds de solidarité renforcé s'adresse aux entreprises particulièrement touchées par la crise. Cependant, le secteur de la maroquinerie n'est pas inclus dans le champ d'application du dispositif, bien que de nombreuses entreprises, aient connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 70%, notamment du fait de la part de leurs activités dédiée à la bagagerie et à leur public cible. L'activité est pourtant intimement liée au tourisme et au trafic aérien, qui bénéficient d'une protection renforcée de la part de l'Etat depuis le début de la crise. La filière subit donc de plein fouet l'arrêt des voyages tant professionnels que personnels. Elle risque de devenir la grande oubliée du plan de gestion de la crise. **La FFM ne laisse aucun de ses membres sans solution.** C'est pourquoi, elle mène régulièrement des actions auprès de ministères et parlementaires afin de sensibiliser les pouvoirs publics aux défis du secteur. Elle a organisé plusieurs échanges avec les cabinets de M. Alain Griset, Ministre chargé des Petites et Moyennes entreprises, et de Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre chargée de l'Industrie, afin de solliciter l'inscription de la maroquinerie dans la liste S1 bis. Car si les activités de tourisme sont inscrites à la liste S1, la maroquinerie mérite de figurer sur la liste S1 bis en tant que secteur connexe impacté par la chute du tourisme. Par

ailleurs, la FFM salue l'engagement des députés Romain Grau, président de la mission d'information commune sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire, Isabelle Valentin et Frédéric Barbier, co-présidents de l'Amicale parlementaire sur la maroquinerie, qui assistent la FFM dans la remontée des difficultés de ces entreprises.

L'action du Gouvernement doit être immédiate. Il ne s'agit pas de seulement protéger les trésoreries des entreprises mais de préserver les savoir-faire et l'industrie française. Sans soutien de l'Etat, c'est toute la filière qui ne pourra pas reprendre ses activités après la crise.

Nouvelles solutions pour moderniser la lutte contre la contrefaçon



Contrefaçon. La vente des produits contrefaisants s'accroît de façon exponentielle dans le secteur du luxe. Selon le Rapport d'information sur l'évaluation de la lutte contre la contrefaçon des députés Pierre-Yves Bournazel et Christophe Blanchet, les atteintes aux droits de propriété intellectuelle au sein du commerce international en 2016 pourraient s'élever à pas moins de 3,3% du commerce mondial. La contrefaçon détruit les emplois et le savoir-faire français, deux facteurs essentiels pour réussir le processus de relocalisation, voulu par le Gouvernement. La maroquinerie est l'une des filières les plus affectées par ce problème. La question de la contrefaçon et des risques qu'elle représente est étudiée par la FFM depuis sa création. **Ainsi, celle-ci est devenue un acteur de référence de la lutte contre la contrefaçon.** En effet, la FFM a été auditionnée par la Cour des comptes et les députés Christophe Blanchet et Pierre-Yves Bournazel dans le cadre de leurs travaux au sein de la mission d'évaluation de la lutte contre la contrefaçon. La FFM a notamment attiré l'attention sur les pertes financières engendrées par la vente des sacs ou montres contrefaits mais aussi sur des risques avérés qu'engendre ces produits contrefaits pour la santé humaine. Le rapport des députés Christophe

Blanchet et Pierre-Yves Bournazel publié le 9 décembre 2020 et transmis ensuite au Premier ministre, appelle les pouvoirs publics à s'emparer des difficultés de l'industrie française et à mettre en place une stratégie nationale pour lutter contre la contrefaçon. En s'appuyant sur ce rapport, les deux députés ont élaboré une [proposition de loi](#) de modernisation de la lutte contre la contrefaçon. Le texte, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 juin, propose des solutions innovantes pour défendre nos créateurs :

- Création d'un délégué interministériel à la lutte contre la contrefaçon et à la promotion des droits de propriété intellectuelle ;
- Création, auprès de l'INPI, d'un groupement d'intérêt public visant à faciliter la défense des droits de propriété intellectuelle des entreprises. Il aurait notamment pour mission de soutenir les entreprises dans leurs actions de lutte contre la contrefaçon.
- Instauration de l'amende civile proportionnée à la gravité de la faute commise, aux facultés contributives de l'auteur de l'infraction et aux profits qu'il en a retirés ;

- Possibilité, pour les agents assermentés et habilités par la DGCCRF, de constater une infraction de contrefaçon et d'intervenir, pour le compte des titulaires de droits, auprès de la DGCCRF ou des autorités judiciaires ;
- Introduction de nouvelles dispositions dans le code de la propriété intellectuelle : l'autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation pourra notifier à un intermédiaire dont les services sont utilisés par un contrefacteur présumé que des atteintes graves et répétées sont portées, au moyen de ses services, aux droits du titulaire d'une marque ;
- Possibilité, pour le titulaire d'une marque, de demander à l'autorité judiciaire la suspension/suppression groupée de plusieurs noms de domaine ou comptes de réseaux sociaux contrefaisant la marque ou permettant la publication d'offres de vente de produits contrefaisants ;
- Octroi aux associations de défense et de promotion des droits de propriété intellectuelle régulièrement constituées de la qualité pour ester en justice pour la défense des intérêts dont elles ont statutairement la charge.

La FFM salue l'engagement des députés Pierre-Yves Bournazel et Christophe Blanchet et soutient pleinement les solutions inscrites dans cette proposition de loi.

Actions de la FFM pour favoriser l'emploi

La FFM est mobilisée pour soutenir la formation et l'orientation. En cette période de crise, le Gouvernement souhaite favoriser l'emploi dans les métiers en tension. La FFM ne cesse de promouvoir la filière du cuir où il existe un important besoin en recrutement. La FFM et ses partenaires sociaux ont notamment signé le 14 octobre 2020 un accord de mesures d'urgence en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. La FFM, par son Délégué Général, membre de la Commission mesures d'urgence d'Opco 2i, s'est impliquée pour obtenir la signature de cet accord paritaire permettant le versement de 2,5 millions d'euros sur 2 ans de fonds supplémentaires d'Opco 2i. Ces fonds qui vont compléter les fonds FNE pourront être utilisés par toutes les entreprises de la Branche Maroquinerie et plus particulièrement celles de plus de 50 salariés concernant le financement des formations diverses. L'objectif est d'accompagner les entreprises afin de faire face aux impacts de la situation liée à l'état d'urgence sanitaire et à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de développement des compétences des salariés.

La FFM a également participé le 8 janvier 2021, à l'école de maroquinerie d'Avoudrey (Société SIS), à la signature d'un avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) entre l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté. D'ici 2022, ce PRIC prévoyait de mobiliser 251 millions d'euros pour construire une offre de parcours de formation qualifiants, adaptés aux besoins des publics et des entreprises. Grâce aux 29 M d'euros prévus dans l'avenant, le PRIC proposera 4166 parcours supplémentaires de formation à destination des jeunes. Cet accord vise avant tout quatre secteurs stratégiques dont la maroquinerie. Le lieu de la signature n'était pas donc anodin. L'école d'Avoudrey est une perle rare de la Région Bourgogne Franche-Comté puisqu'elle partage et transmet ses passions pour la maroquinerie depuis 2011. Grâce à son offre de formation riche et diversifiée, l'école a déjà signé plus de 800 contrats d'apprentissage avec les jeunes. La FFM remercie Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion d'être venue à la signature de l'accord.

